

Charlotte BEQUIGNON-LAGARDE

Biographie¹ : Charlotte BEQUIGNON naît en 1900 dans une famille d'intellectuels, où on lui inculque des valeurs telles que l'indépendance et le travail. Elle obtient un baccalauréat latin et sciences, avant de s'inscrire à la faculté de droit de Caen où elle valide sa licence en 1922 puis trois ans plus tard soutient sa thèse en droit privé.

Désirant passer l'agrégation de droit privé, ce qu'aucune autre femme n'était parvenue à faire jusqu'à présent, elle s'inscrit à l'examen avec l'autorisation de son mari, modalité nécessaire à l'époque puisque la femme mariée était incapable juridiquement.

Après avoir tenté l'agrégation trois fois et subi grand nombre de critiques, elle devient à 31 ans la première femme agrégée des facultés de droit privé.

De 1928 à 1944, elle enseigna à la faculté de Rennes.

Elle devient à la suite de la loi du 11 avril 1946 autorisant les femmes à devenir magistrate, la première femme magistrate de France. Charles DE GAULLE, Président de la République, souhaite nommer une femme à la Cour de Cassation, le garde des sceaux de l'époque, Pierre-Henri TEITGEN, propose le nom de Charlotte BEQUIGNON LAGARDE qui correspond au profil recherché ; une femme forte mais avant tout une juriste reconnue. C'est ainsi, qu'à 46 ans, le 10 octobre 1946, elle est nommée à la chambre sociale de la plus haute juridiction de droit privé. Elle y restera 19 ans, seule femme durant cette période. Ses compétences de fond et de forme seront amplement reconnues par ses collègues. En 1959, elle est nommée au tribunal des conflits, dont elle fut membre, puis vice-présidente, jusqu'en 1965.



Spécialités : Droit civil, Droit rural.

Thèse : *La dette de monnaie étrangère*, 1925.

Ouvrages majeurs :

- *Cours de droit civil français*, 1934.
- Annotation du Code (de droit rural) des baux ruraux et des tribunaux paritaires.

Divers : Elle se passionne pour le droit rural, notamment pour les baux ruraux, qui étaient un réel enjeu en cette période post-guerre. Paul LAGARDE, son fils rappelle que « *l'interprétation du statut de fermage fut largement son œuvre et qu'elle contribua à fixer, à l'occasion du statut des fermiers étrangers, l'interprétation des nombreuses conventions internationales sur la condition des étrangers* »².

Pour l'encyclopedia Universalis c'est elle qui rédigea les notices Cour de Cassation et Tribunal des conflits en signant « CBL ». Il est impossible de savoir s'il s'agit bien d'elle car la table des auteurs mentionne seulement « *un conseiller à la Cour de cassation* ».

En 1949, elle recevra par le Smith College un *doctorat honoris causa* en tant que femme d'exception. Le président de la section du contentieux au Conseil d'Etat lui remettra aussi les insignes de commandeur de la légion d'honneur en 1964. Enfin une salle d'audience du nouveau palais de justice de Paris porte désormais son nom³.

¹ Sources : G. JOLY-COZ « Charlotte Béquignon-Lagarde : qui était la première femme magistrate française ? », *Journal Spécial des Sociétés* [en ligne], 09/10/2018, disponible sur www.jss.fr ; A. ADRIAN « 10 octobre 1946 : Charlotte Béquignon-Lagarde première magistrate », 07/05/2019, disponible sur www.laculturegenerale.com.

² P. ARABEYRE, J.-L. HALPERIN et J. KRYNEN, *Dictionnaire historique des juristes français*, 2^{ème} éd., PUF, 2015.

³ J.-B. JACQUIN, « Le nouveau procureur de Paris et les symboles », *Le Monde*, 5 décembre 2018.